NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 11 novembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Avis de modification à la *Liste des agents de conservation autorisés* afin de permettre l'utilisation du vinaigre modifié dans divers produits de viande et de volaille - Numéro de référence: NOM/ADM 0176 |
| La Direction des aliments de Santé Canada a effectué l'évaluation de l'innocuité préalable à la mise en marché du vinaigre modifié dans divers produits normalisés de viande et de volaille de même que dans les produits non normalisés de viande et de volaille.La Proposition de Santé Canada visant à permettre l'utilisation du vinaigre modifié à titre d'agent de conservation dans certains produits et préparations de viande et de volaille [NOP/ADP-0036] a été publiée le 22 décembre 2020. Cette proposition a fait l'objet d'une période de consultation de 75 jours. Un résumé des commentaires et des réponses fournis au cours de cette période est disponible dans le document d'information.Les résultats de l'évaluation préalable à la mise en marché soutiennent l'innocuité du vinaigre modifié lorsqu'il est utilisé tel que décrit dans le document d'information. Par conséquent, Santé Canada a autorisé cette utilisation du vinaigre modifié en modifiant la partie 2 de la *Liste des agents de conservation autorisés*, en date du 8 novembre 2021.L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement la décision du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour ceux qui souhaitent présenter une demande de renseignements ou de l'information scientifique nouvelle pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire.<https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/CAN/21_7119_00_e.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/CAN/21_7119_00_f.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désignés pour traiter les observations: [ ]****autorité nationale responsable des notifications, [ ]** **point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|   |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ]****autorité nationale responsable des notifications, [****X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| La version électronique du: "Avis de modification à la *Liste des agents de conservation autorisés* afin de permettre l'utilisation du vinaigre modifié dans divers produits de viande et de volaille - Numéro de référence: NOM/ADM 0176" est téléchargeable au:<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/food-nutrition/public-involvement-partnerships/notice-modification-list-permitted-preservatives-modified-vinegar-meat-poultry-products.html> (anglais)<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/participation-public-partenariats/avis-modification-liste-agents-conservation-autorises-vinaigre-modifie-produits-viande-volaille.html> (français)Autorité de notification et Point d'information du CanadaDirection des règlements et des obstacles techniquesAffaires mondiales Canada111, Promenade SussexOttawa, Ontario, K1A 0G2CanadaTel: +(343) 203 4273Fax: +(613) 943 0346E-mail: enquirypoint@international.gc.ca  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**